

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 17 décembre 2021

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2020-2021.667

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 septembre février 2021 dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « La présente demande s'adresse au Ministère de la Santé et des Services Sociaux et, également, à l'Institut national de santé publique du Québec.

J'aimerais avoir les informations et documents suivants:

- 1) J'aimerais avoir une copie de la présentation visée par <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/invitation-aux-medias-programme-de-surveillance-des-variants-du-sras-cov-2-au-quebec-breffage-technique-849137208.html>. Je vous invite par ailleurs à la publier sur votre site.
- 2) Le site de l'INSPQ (<https://www.inspq.qc.ca/nouvelles/surveillance-variants-covid-19-quebec>) mentionne que, depuis avril 2020, environ 7000 échantillons positifs ont été séquencés au Québec grâce au projet CanCoGen SRAS-CoV-2 de Génome Canada, ce qui représente environ 3 % de tous les échantillons positifs. Serait-il possible d'avoir la ventilation par jour du nombre d'échantillons séquencés, depuis le début. Si c'est impossible, serait-il possible d'avoir la ventilation du nombre d'échantillons séquencés par semaine? Si ça aussi c'est impossible, serait-il possible d'avoir la ventilation du nombre d'échantillons séquencés par mois?

... 2

- 3) Quel est le délai moyen pour séquencer un échantillon? Est-ce que ce délai a varié à travers le temps? Si oui, svp fournir les statistiques du délai de séquençage moyen tel qu'il a évolué à travers le temps, ventilé par jour si possible (sinon, par semaine, sinon, par mois). Par exemple: ça prenait X jours pour séquencer le 1er janvier 2021, Y jours le 2 janvier 2021, etc.
- 4) Dans quels cas un échantillon est sélectionné pour séquençage? S'il existe des documents (par exemple : guides, instructions, présentations ou manuels) qui expliquent dans quelles circonstances un échantillon est sélectionné pour séquençage, svp les fournir.
- 5) Comment se déroule la procédure du séquençage? S'il existe des documents (par exemple : guides, instructions, présentations ou manuels) expliquant le déroulement de la procédure du séquençage, svp les fournir.
- 6) Dans quel cas un variant est jugé un variant d'intérêt (svp fournir tout document qui l'explique)? Existe-t-il des variants, autres que les variants Britannique, Sud-Africain et Brésilien (voir <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/more/science-and-research/scientific-brief-emerging-variants.html>) qui ont été jugés comme « variants d'intérêt » au Québec?

À noter :

- a) Lorsque je demande de ventiler par période de temps, svp ventiler jusqu'au jour de la décision sur la présente demande d'accès à l'information.
- b) Si possible, fournir les informations et documents demandés par courriel en format compatible avec le chiffrier Excel (pour les données par jour, semaine ou mois) ou en format pdf ou word (pour les documents explicatifs, guides, instructions, présentations, manuels, etc.).
- c) Si un document est déjà disponible sur votre site internet, pourriez-vous fournir un lien direct à ce document et non simplement répondre « le document est disponible sur internet »?
- d) Je vous invite à rendre disponible les données que je demande sur votre site internet pour le bénéfice de l'ensemble des Québécois (par exemple, en intégrant l'information sur le site « Données complémentaires » du INSPQ). » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Nous vous avisons par ailleurs que les questions 1 et 2 relèvent davantage de la compétence de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (en annexe), nous vous invitons à formuler votre demande auprès de Mme Julie Dostaler responsable de l'accès aux documents de L'INSPQ, dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous :

https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse :

www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées

Le directeur par intérim

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 2